MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15/12/2022

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SIGEIF 2021

N° 2022 – 103

Le Conseil municipal légalement convoqué le 08/12/2022, s'est réuni le 15/12/2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s :
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Joane Giraudon, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9
M. Alexandre Bussière à Mme Laurence Amichaux
Mme Sandrine Boëte à M. Jérôme Cauët
Mme Arlette Bourdelot M. Jérôme Plateau
Mme Natacha Devriendt à Mme Catherine Delaitre
Mme Justine Giagnoni à Mme Katia Robert-Hautemulle
Mme Laure Gibou à M. Enzo Sodano
M. Sébastien Le Ferrec à M. Patrick Mouchelin
M. Jean-Marc Payen à Mme Emmanuelle Pic
M. Jules Thomas à M. Olivier Thomas

Absent.e :
Mme Cécile Revoyre

Nombre de votant.e.s : 28

M. Enzo Sodano a été désigné Secrétaire de Séance.

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221215-DEL2022-103-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Hôtel de ville - 5 rue Alfred-Dubois - 91460 Marcoussis
01 64 49 64 00 - contact@marcoussis.fr

Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que le Maire doit présenter chaque année au Conseil municipal le rapport annuel d'activités des EPCI auxquels la commune adhère,

VU l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en I.D.F (SIGEIF) en date du 7 juin 1952,

CONSIDERANT le rapport soumis à son examen, dont une version complète est tenue à la disposition des élus et de la population en mairie,

CONSIDERANT qu'il convient de rendre compte du rapport d'activité du SIGEIF pour l'exercice 2021 ;

CONSIDERANT que le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France), créé en 1904 à l'initiative de 58 communes de la banlieue parisienne, organise, depuis cette date, la distribution publique du gaz et, depuis 1994, celle de l'électricité ;

CONSIDERANT que le SIGEIF assure, pour le compte de ses communes adhérentes, l'organisation de la distribution publique de gaz et d'électricité. Son périmètre recouvre, à fin 2020, 185 communes pour la distribution publique du gaz (dont 63 adhèrent également à la compétence électricité) ;

Il ressort de ce rapport en ce qui concerne la commune de Marcoussis :
Pour le gaz:
La Commune de Marcoussis est adhérente au SIGEIF pour le Groupement de commande GAZ depuis le 7 Juin 2004

- **En 2021, le nombre total de clients desservis par le gaz est de :**

1 638, dont le total de la consommation est de 71 195 en MWh

- **La constitution du réseau de distribution publique de gaz sur notre commune est la suivante** : 252 mètres en basse pression et 30 836 mètres en moyenne pression.

La basse pression est en voie de disparition au profit de la moyenne pression.

- **La répartition des matériaux constituant le réseau sur notre commune est la suivante :**

8 239 mètres d'acier, 22 192 mètres de polyéthylène et 657 mètres de divers.

Pour l'électricité :

- **En 2021, le nombre total de clients desservis par l'électricité est de :**

4 010 clients pour le tarif bleu (puissance inférieure à 36KWA) et 57 clients en tarif jaune (puissance comprise entre 36KWA et 250 KWA), et 12 en HTA pour un total de la consommation est de 75,3 GWh

- **La constitution du réseau de distribution publique électrique sur notre commune est** en Haute Tension : 4 303 mètres en aérien et 42 894 mètres en souterrain et en basse tension aérien nu 2 294 aérien torsadé 17 650 et en souterrain 45 256 **soit un total général HTA + BT de 113 097.**

Au titre de la redevance R2(dite redevance d'investissement) le SIGEIF a versé en 2021 à Marcoussis, pour les travaux de rénovation de l'éclairage public la somme de 101 562,00 €.

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221215-DEL2022-103-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Hôtel de ville - 5 rue Alfred-Dubois - 91460 Marcoussis
01 64 49 64 00 - contact@marcoussis.fr

Memo :R2 : " Contrepartie de dépenses supportées par l'autorité concédante au bénéfice du service public faisant l'objet de la présente concession, la redevance annuelle a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux usagers, et non par l'impôt :
- d'une part, les frais entraînés, pour l'autorité concédante, par l'exercice du pouvoir concédant,
- d'autre part, une partie des dépenses effectuées par celle-ci sur les réseaux électriques

Grace au dispositif mis en place par le SIGEIF en 2012, Marcoussis a également perçu en 2021 au titre de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) la somme de 190 877,62 € contre 178 817,00 € en 2020.

Développement des mobilités Durables-IRVE :
Fin 2021, sur le territoire de la Commune 4 points de recharge public pour véhicules électriques ont été installés et mis en service.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité du SIGEIF pour l'exercice 2021.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221215-DEL2022-103-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Hôtel de ville - 5 rue Alfred-Dubois - 91460 Marcoussis
01 64 49 64 00 - contact@marcoussis.fr